



Le Chef de Service

Thomas KUCINMANN

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Direction de la Solidarité  
Direction Études, Finances  
et Appuis de la Solidarité  
Service de la Tarification des Établissements

D FAS

2019/0206

ARRETE

du - 9 DEC. 2019

**portant habilitation des agents départementaux  
à exercer des missions de contrôle  
en matière d'aide sociale**

La Présidente du Conseil départemental,

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.133-2 à L.133-7,  
L. 313-13 et suivants ;

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment son article L. 2324-2 ;

**VU** le règlement départemental de l'aide sociale ;

**SUR** proposition de la Directrice Générale des Services par intérim ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Les agents départementaux désignés ci-dessous sont habilités, d'une part, à contrôler le respect, par les bénéficiaires et les institutions intéressés, des règles applicables aux formes d'aide sociale relevant de la compétence du Département du Haut-Rhin et, d'autre part, à exercer un pouvoir de contrôle technique sur les institutions qui relèvent d'une autorisation ou d'un agrément délivrés par la Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin.

### **Pour la Direction de l'Autonomie :**

- Monsieur Christian FISCHER
- Madame le Docteur Isabelle MAGNIEN
- Madame Cécile FAESSEL
- Madame Bernadette SCHNAEBELE

### **Pour le Service Solidarité Sénior :**

- Madame Annabelle HURTH
- Madame Pascale CARDOSO
- Monsieur Sébastien LAVOUE
- Madame Emilie TAVIGNOT

### **Pour le Service des Prestations d'Aides Sociales :**

- Madame Marie-Edith BOVALO-MEYER
- Madame Fabienne HABOLD
- Madame Joëlle RONDART
- Madame Isabelle HAFFNER
- Madame Corinne BRECHBUHLER
- Madame Nicole OBRECHT
- Madame Valérie GEBEL
- Madame Sandra GIDEMANN
- Madame Christine BITTERLY
- Madame Gabrielle KASTLER
- Madame Melissa KETTERER
- Madame Karine TARDY
- Madame Evelyne JAMBEL
- Madame Clarisse STADELMANN
- Madame Katia FRIEH
- Madame Corinne GATTO
- Madame Sabrina ANDRES
- Madame Sandrine HAUMESSER
- Madame Muriel KERN
- Madame Evelyne WEBER
- Madame Fanny WILDEMANN
- Madame Gwenaëlle MASTROIANNI
- Madame Sandra HECKMANN
- Madame Fabienne NEMETH
- Monsieur Stéphane SONET
- Madame Céline PALMIER
- Madame Florence LEVENT
- Madame Valérie THURNHERR
- Madame Aicha DAG
- Madame Marie-Eve RAMI
- Madame Sylvie STEINMETZ

**Pour la Direction Ressources Solidarité :**

- Madame Céline SERY
- Madame Marion BURDLOFF

Pour le Service de la Tarification des Etablissements :

- Monsieur Thomas KLEINMANN
- Monsieur Jean-Marie STAUDER
- Madame Christine MEYER
- Madame Claudia PANETTA
- Madame Françoise WENZINGER
- Madame Katia HOFF
- Madame Adeline VENNER
- Monsieur Laurent BAUMERT
- Madame Audrey TEYSSIER
- Madame Christine SCHAEFFER

**Pour la Direction Enfance, Santé, Insertion :**

- Madame Sarah GRAVELEAU
- Monsieur Christian CHATEL

Pour le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance :

- Monsieur Jean-Yves RUETSCH
- Monsieur Jean-François CAILLERET
- Madame Fabienne CAUVIN
- Madame Carinne FRECHARD
- Madame Sandrine JAHNKE

**Pour la Direction des Territoires de la Solidarité :**

- Monsieur Benoit HAUDIER
- Madame Florence ROTOLO-MEYER
- Madame Dominique SCHMIDLIN

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté DFAS 2018/0001 du 3 janvier 2018 portant habilitation des agents départementaux à exercer des missions de contrôle en matière d'aide sociale.

**ARTICLE 3 :**

Cet arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant les autorités compétentes, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou, à l'égard des personnes auxquels il est notifié, à compter de la date de sa notification.

**ARTICLE 4 :**

Madame la Directrice Générale des Services par intérim du Département et les agents sus nommés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département et notifié à chacun des agents nominativement désigné.

La Présidente



Brigitte KLINKERT